

ZEDINGER, Renate, *Migration und Karriere.
Habsburgische Beamte in Brüssel und Wien im 18.
Jahrhundert*

Christine Lebeau



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ifha/893>

DOI : 10.4000/ifha.893

ISSN : 2198-8943

Éditeur

IFRA - Institut franco-allemand (sciences historiques et sociales)

Référence électronique

Christine Lebeau, « ZEDINGER, Renate, *Migration und Karriere. Habsburgische Beamte in Brüssel und Wien im 18. Jahrhundert* », *Revue de l'IFHA* [En ligne], Date de recension, mis en ligne le 01 janvier 2005, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ifha/893> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ifha.893>

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

©IFHA

ZEDINGER, Renate, *Migration und Karriere. Habsburgische Beamte in Brüssel und Wien im 18. Jahrhundert*

Christine Lebeau

- 1 Jacques Godechot avait en son temps justifié la thèse de la « Révolution atlantique » par les migrations multiples que suscitent les bouleversements politiques et par la circulation des idées qui devait en résulter. R.Z. adopte une autre perspective, interne à l'histoire de la Monarchie des Habsbourg, qui trouve son origine dans un projet sur les mobilités à l'intérieur de l'espace dominé par les Habsbourg. Spécialiste reconnue de l'administration autrichienne dans les Pays-Bas, l'auteur centre son étude sur les migrations des élites administratives belges, d'abord sous la domination des Habsbourg de 1714 à 1794, puis après le changement de régime, très avant dans le XIXe s. À partir de dépouillements importants menés dans les dépôts autrichiens, belges et bohèmes, auxquels s'ajoute une enquête sur les étapes allemandes des migrants, essentiellement à Cologne, Erfurt, Francfort, Hildesheim et Wurzburg, l'auteur reconstruit avec soin des parcours singuliers de Bruxelles à Vienne.
- 2 En quatre parties, R.Z. trace le devenir d'une élite multiculturelle qui s'est constituée et dévouée au service des Habsbourg d'Autriche.
- 3 Des dynasties de commis se forment à Bruxelles dans la première moitié du XVIIIe s. Avec l'installation du Conseil des Pays-Bas, héritier viennois du Consejo Supremo de España, puis son incorporation à la Chancellerie d'Etat en 1753, « l'octroi d'un siège à Vienne (est) une belle promotion qui permettait de se mettre en relief ». Dans le même temps, l'administration des Pays-Bas autrichiens se développe, offrant, plus particulièrement à Bruxelles, des perspectives nouvelles de carrière. La révolution brabançonne met un terme aux stratégies familiales, tandis que la première vague d'émigrés, aristocrates fuyant la Révolution française, tente en vain de s'installer dans les Pays-Bas autrichiens.
- 4 La deuxième vague d'émigration, Belges qui fuient devant les républicains, a lieu entre juin (bataille de Fleurus) et septembre 1794 (réorganisation administrative des Pays-Bas

autrichiens sur le modèle français). Les solidarités familiales sont rompues. Bien que l'annexion ne soit prononcée qu'en octobre 1795, le retour des émigrés est rendu progressivement impossible. Les restitutions de biens confisqués sont d'abord soumises à des délais, puis arrêtées par la publication de listes d'émigrés à partir du 4 floréal an IV (10 octobre 1796). La signature du traité de Campo Formio annihile les derniers espoirs de restauration (17 octobre 1797). Jusqu'en 1789, la législation autrichienne ne différencie pas clairement les étrangers des résidents. L'administration viennoise doit désormais définir le statut de ces commis émigrés : sont-ils des étrangers, des sujets ou des citoyens ? Le terme de Staatsbürger, inventé par Christoph Martin Wieland en 1789, apparaît dans le Code civil de Galicie publié en 1797 (Westgalizisches bürgerliches Gesetzbuch).

- 5 Selon le code joséphin de 1787, tout résident des Pays Héréditaires est sujet de l'empereur. Devant l'afflux, une distinction se met en place entre sujets, émigrés avant l'arrivée des Français, et étrangers, auxquels l'accès de la résidence de Vienne est fermé depuis l'Allemagne à partir de 1795. En dépit de leur parcours et de justifications répétées, les commis sont désormais traités à la fois comme des parasites qui pèsent sur les ressources disponibles et comme les vecteurs potentiels des idées révolutionnaires. Ils doivent trouver leurs ressources dans les capitales provinciales ou « quelque part » dans le Saint-Empire, d'où ils tentent de faire valoir leurs droits à pension. Un système rigoureux se met en place qui ne reconnaît que difficilement les états de service antérieurs et, non sans cynisme, profite des amnisties octroyées par les autorités françaises pour durcir le crible.
- 6 En se fondant à la fois sur des cas particuliers et des reconstitutions familiales, R.Z. donne finalement à voir les difficultés auxquelles sont confrontés les émigrés, ni révolutionnaires, ni contre-révolutionnaires, mais chefs de famille cherchant à assurer l'entretien des leurs. L'émigration arrête des processus d'ascension sociale que les mécanismes familiaux et économiques supportaient à l'intérieur du territoire des Pays-Bas autrichiens. Cependant, sur la base de valeurs communes, la deuxième génération des émigrés belges parvient à tisser de nouveaux liens avec la communauté et à prendre une place notable dans le développement culturel de Vienne.
- 7 Par cette étude élaborée au plus près des sources – l'ouvrage est enrichi d'importantes citations –, R.Z. nous livre une analyse très neuve des liens juridiques, politiques et sociaux à l'intérieur des territoires de la monarchie des Habsbourg et de l'impact de la Révolution française sur le complexe Habsbourg. Les identités territoriales, nationales, juridiques et sociales s'y construisent certes conjointement, mais selon des temporalités distinctes.
- 8 Christine LEBEAU (Université Paris I-Panthéon-Sorbonne)